

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ, le SEIZE DECEMBRE à 19 heures 00 minutes**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville d'AOUSTE SUR SYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Sylvie CAUMETTE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **22**

Nombre de membres présents : **15**

Nombre de membres qui ont pris part au vote : **19**

Secrétaire de séance : M. Thierry MERIEAU

Présents : Mme CAUMETTE Sylvie, Mme PIEYRE Marie-Josèphe, M. JEGOU Laurent, Mme GIRARD Monique, Mme AUDINOT Sylvie, M. MERIEAU Thierry, M. BARNIER Éric, Mme BEAUCREUX-DERVIN Brigitte, M. CHAZALETTE Vincent, Mme ETROY Muriel, M. FAURE Laurent, M. MARLHENS Denis, Mme MERIEAU Catherine, M. Fabien SYLVAIN, M. TRON Frédéric.

Absents excusés : M. CHOUPAS Sébastien, Mme BODIN-CASALIS Rodène, M. CHENIER David, Mme DEGALLAIX-GIRAUD Sylviane, Mme DE MEYER Justine, Mme FURNON Sandrine, M. HUYGHE Philippe.

Absents : Néant

Pouvoirs : M. CHOUPAS Sébastien donne pouvoir à Sylvie CAUMETTE, Mme BODIN-CASALIS Rodène donne pouvoir à Sylvie AUDINOT, Mme DEGALLAIX-GIRAUD Sylviane donne pouvoir à Fabien SYLVAIN, M. HUYGHE Philippe donne pouvoir à Vincent CHAZALETTE.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 1^{er} décembre 2025, transmis à l'ensemble des membres, est approuvé à l'unanimité.

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le lundi 5 janvier 2026 à 19h dans la salle du conseil, la désignation du secrétaire de séance sera décidée lors de cette séance.

Il est immédiatement passé à l'examen de l'ordre du jour

1. Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services - DGS au sein d'une commune de 2.701 habitants

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La réglementation prévoit également que les communes de 2 000 habitants et plus ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général des services.

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, afin de diriger l'ensemble des services de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du Maire.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire par voie de détachement en application de l'article L. 412-6 du Code général de la fonction publique. Ce fonctionnaire devra être de catégorie A des filières administrative, culturelle ou technique, titulaire d'un grade relevant du cadre d'emplois suivants : d'attaché, d'attaché principal, ou du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au grade d'ingénieur ou ingénieur principal.

L'agent recruté par la voie de détachement sur l'emploi fonctionnel susvisé percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, sauf si son indice de grade est supérieur à l'indice brut terminal de l'emploi occupé. Il pourra bénéficier de la NBI si la réglementation le permet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, décide

1) De CRÉER, à compter du 17/12/2025, un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet à raison de à 35 heures par semaine.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes : de diriger l'ensemble des services de la commune et d'en coordonner l'organisation : pilotage des orientations stratégiques, conduite des projets territoriaux, conseil et assistance auprès des élus, collaborateur direct de l'exécutif local, direction de l'ensemble des services, gestion et optimisation des ressources de la collectivité, efficacité des services, définition de la politique managériale, veille réglementaire et prospective, représentation de la collectivité.

2) D'AUTORISER le recrutement pour pourvoir cet emploi dans le respect de la réglementation susvisés,

3) D'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sur cet emploi et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet,

4) ET DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer ou en cas d'absence, ou de tout autre empêchement, un adjoint, un conseiller délégué, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. Personnel communal : Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Vu le tableau des effectifs,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 28/35^e.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 17/12/2025, en annexe de la présente délibération,

ET DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer ou en cas d'absence, ou de tout autre empêchement, un adjoint, un conseiller délégué, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF de la Commune de AOUSTE-SUR-SYE au										17/12/2025	
EMPLOIS										Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (L332-8 du CGFR)	
Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures										Emploi pourvu	
Date délibération portant création	Délibération n°	Emploi/Poste	Missions	TC	TNC	Quotité de temps de travail	ETP	Catégorie	Grade(s) rattaché(s) à cet emploi	Oui/Non	Oui/Non2
FILIERE ADMINISTRATIVE											
11-janv.-2016	04012016	Agent administratif polyvalent	Accueil_Elections_Gestions locations	1		35:00:00	1,00	C	Adjoint Administratif (2ème classe)	Oui	Oui
11-janv.-2016	04012016	Agent administratif polyvalent	Comptabilité_Accueil	1		35:00:00	1,00	C	Adjoint Adm. Princ. 1ère classe	Oui	Oui
11-janv.-2016	04012016	Agent administratif polyvalent	Urbanisme_Etat Civil_Cimetière_Accueil	1		35:00:00	1,00	C	Adjoint Adm. Princ. 1ère classe	Oui	Oui
12-sept.-2022	2022_09_06	Gestionnaire administratif paye et carrière	Gestion administrative RH_Accueil		1	20:00:00	0,57	C	Adj. Adm. Princ. 2ème classe	Oui	Non
3-juin-2024	2024_06_04	Directrice générale des services	Direction générale des services	1		35:00:00	1,00	A	Attaché Principal	Oui	Oui
16-déc.-25	2025_12_07	Emploi fonctionnel Dgs	Direction générale des services	1		35:00:00	1,00	A	Attaché , Attaché princ, Ingénieur, Ingénieur princ.	Oui	Non
16-déc.-25	2025_12_08	Gestionnaire administratif paye et carrière	Gestion administrative RH_Accueil		1	28:00:00	0,80	C	Adjoint Adm. Princ. 2è classe	Oui	Non
						<i>Sous-total</i>	223:00:00	6,37			
FILIERE TECHNIQUE											
5-oct.-2015	01112015	Agent technique polyvalent	Portage de repas_Cantine_Ménage bât. Médiathèque_Cérémonies	1		35:00:00	1,00	C	Adjoint Technique (2ème classe)	Oui	Oui
						<i>Sous-total</i>	35:00:00	1,00			
6-févr.-2023	2023_02_10	Responsable des services techniques	Gestion des Services techniques_Bâtiments_Voirie_Assis tant Prévention	1		35:00:00	1,00	B	Tech. Princ. 2ème classe	Oui	Oui
3-avr.-2023	2023_04_09	Agent technique polyvalent	Services techniques_Bâtiments_Voirie	1		35:00:00	1,00	c	Adjoint Technique	Oui	Oui
						<i>Sous-total</i>	70:00:00	2,00			
6-nov.-2023	2023_11_03	Agent des services techniques	Services techniques_Bâtiments_Voirie	1		35:00:00	1,00	c	Agent de Maîtrise Principal	Oui	Oui
9-janv.-2024	2024_01_04	Agent des services techniques	Services techniques_Bâtiments_Voirie	1		35:00:00	1,00	c	Adjoint technique	Oui	Oui
5-juin-2024	2024_06_04	Agent technique polyvalent	Cantine_Garderie_Ménage école élémentaire		1	18:00:00	0,51	c	Adj Tech Princ 2ème classe	Oui	Oui
3-juin-2024	2024_06_04	Agent technique polyvalent	Cantine_Ménage école élémentaire		1	28:00:00	0,80	c	Adj Tech Princ 1ère classe	Oui	Oui
3-juin-2024	2024_06_04	Agent des services techniques	Services techniques_Bâtiments_Voirie	1		35:00:00	1,00	c	Agent de Maîtrise Principal	Oui	Oui
2-juil.-2024	2024_07_08	Agent technique polyvalent	Cantine_Etat des lieux et gestion de salles_Garderie périscolaire		1	15:00:00	0,43	C	Adjoint Technique	Oui	Oui
						<i>Sous-total</i>	271:00:00	7,74			
FILIERE CULTURELLE - SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES											
3-juil.-2017	02072017	Responsable médiathèque	Gestion de la Médiathèque	1		35:00:00	1,00	C	Adj Patrimoine Princ 1ère classe	Oui	Oui
						<i>Sous-total</i>	35:00:00	1,00			
FILIERE MEDICO SOCIALE -SOUS FILIERE SOCIALE											
6-nov.-2023	2023_11_03	ATSEM	Ecole maternelle	1		35:00:00	1,00	C	Agent de Maîtrise Principal	Oui	Oui
6-nov.-2023	2023_11_03	ATSEM	Ecole maternelle	1		35:00:00	1,00	C	Agent de Maîtrise Principal	Oui	Non
3-juin-2024	2024_06_04	ATSEM	Ecole maternelle	1		35:00:00	1,00	C	Atsem Princ 1ère classe	Oui	Oui
10-mars-2025	2025_03_02	ATSEM	Ecole maternelle	1		35:00:00	1,00	C	Atsem Princ 2ème classe	Oui	Oui
						<i>Sous-total</i>	140:00:00	4,00			
FILIERE POLICE MUNICIPALE											
6-oct.-2025	2025_10_06	Policier municipal	Police judiciaire et administrative	1		35:00:00	1,00	C	Brigadier-Chef principal	Oui	Oui
						<i>Sous-total</i>	35:00:00	1,00			
FILIERE ANIMATION											
1-juil.-2019	04072019	Animateur	Animation scolaire et périscolaire_Garderie_Temps méridien	1		35:00:00	1,00	C	Adjoint d'Animation	Oui	Oui
1-juil.-2019	04072019	Animateur	Animation scolaire et périscolaire_Garderie_Temps méridien_Assistant Prévention_Gestion des stocks produits d'entretien	1		35:00:00	1,00	C	Adjoint d'Animation	Oui	Oui
1-juil.-2019	04072019	Animateur	Surveillance Garderie du soir et temps méridien		1	14:00:00	0,40	C	Adjoint d'Animation	Oui	Oui
						<i>Sous-total</i>	84:00:00	2,40			
EMPLOIS NON PERMANENTS											
2-mai-2023	2023_05_03	Chargé d'Opérations	Suivi des travaux d'investissement en cas de congés annuels, maladie, maternité, ou surcroît temporaire de travail	1		35:00:00	1,00	A	Ingénieur	Oui	Oui
8-juin-2020	2020_06_03	Contractuel(s) de remplacement								Oui	
8-juin-2020	2020_06_03	Agent de cantine-Accroissement temporaire d'activité	Cantine		1	11:30:00	0,33	C	Adjoint technique	Oui	Oui
8-juin-2020	2020_06_03	Agent des services techniques-Accroissement temporaire d'activité	Services techniques_Bâtiments_Voirie		1	18:07:00	0,52	C	Adjoint technique	Oui	Oui
6-oct.-2025	2025_10_07	Apprenti CAP AEPE	Ecole maternelle						Stagiaire école maternelle	Oui	
6-oct.-2025	2025_10_07	Apprenti CAP AEPE	Ecole maternelle						Apprenti CAP AEPE	Oui	Oui
8-juin-2020	2020_06_03	Agent technique polyvalent-Accroissement saisonnier d'activité	Services techniques_Espaces verts_Voirie	1		35:00:00	1,00	C	Adjoint technique	Oui	Non
8-sept.-2025	2025_09_06	Tous emplois permanents inscrits au tableau des effectifs	Emplois pouvant être pourvus par des contractuels							Oui	
						<i>Sous-total</i>	99:37:00	2,84			

3. Infos et questions diverses

➤ **Retour sur le Téléthon** (*Monique GIRARD*)

Monique GIRARD fait un retour sur la journée consacrée au Téléthon qui s'est tenue le samedi 6 décembre 2025 et remercie tous les bénévoles de la commission « Vie associative-Fêtes-Culture » pour ce moment de partage et d'aide apporté au Téléthon.

Elle souligne que cette année encore, chacun a contribué à sa façon, avec son cœur et sa bienveillance. Le montant de la collecte s'élève à 2.336,60 €, dont 1.233 € par les Tricopines, de la vente d'aliments et de boissons orchestrée par la mairie, ainsi que 954 € en dons. Un grand effort pour tous, mais également une récompense importante pour la recherche en médecine.

Elle tient aussi à remercier « La Zumba », les membres de la chorale accompagnée de Sarava et ses fidèles chanteurs, ainsi que la troupe d'improvisation théâtrale « Les impro locos » qui a récolté 149,60 € et ont donc offert le produit de leur prestation à l'Elabo de Paulette.

➤ **Chemin de Bois Vieux** (*Vincent CHAZALETTE*)

Vincent CHAZALETTE évoque la réunion qui a eu lieu avec le Département de la Drôme et les municipalités voisines du Chemin de Bois Vieux ce mardi 16 décembre, dans le contexte de la requête pour l'instauration d'une interdiction de circulation dans les deux directions, sauf pour les ayants droits sur cette route classée départementale. Il confirme que le Département conservera sa nature. Il indique que la date de mise en application devra être déterminée par la municipalité avant ou après les prochaines élections municipales.

Il précise que les habitants consultés souhaitent que cette route devienne à sens unique.

Enfin, il précise que l'objectif à venir consisterait à la classer afin que les vélos puissent l'exploiter en tant que voie verte.

*** Départ de Vincent CHAZALETTE à 19h48**

➤ **L'Asymétrie** (*Frédéric TRON*)

Frédéric TRON a souhaité partager son expérience à l'Asymétrie, un espace partagé d'artisans qui organise chaque année un marché de Noël de qualité attirant une grande affluence.

- Clôture de la séance à 19h50 -